

Démocratie participative et impératif délibératif : enjeux d'une confrontation

Samuel Hayat, Université Paris 8

Résumé

De nombreux discours, notamment savants, sur les formes émergentes de « démocratie participative », utilisent les concepts autour desquels le débat actuel en théorie de la démocratie s'organise : participation, présence, inclusion, délibération etc. Il peut donc être intéressant d'adjoindre à la généalogie des dispositifs participatifs quelques éléments de mise en perspective historique des théories de la démocratie participative. Le but de cette intervention est de montrer que la diffusion récente de ces théories s'est accompagnée, notamment sous l'influence du paradigme dominant de la démocratie délibérative, d'une atténuation des ruptures qu'elles proposaient dans leurs formulations initiales : extension du politique à la vie industrielle, lien avec le socialisme, inconciliabilité avec le gouvernement représentatif.

L'ouvrage fondateur des théories contemporaines de la démocratie participative, *Participation and democratic theory* de Carole Pateman, date de 1970. Il a pour ambition de contester le paradigme réaliste, hérité de Schumpeter, qui domine la théorie politique depuis la fin de la guerre. Celui-ci est fondé sur une approche descriptive du système politique, prenant en compte le fait majeur de l'apathie de la majorité. Mais la contestation participationniste se croise, au début des années 1970, avec la remise en cause par John Rawls de la domination de l'utilitarisme sur la philosophie morale. Les forts liens existant entre utilitarisme et théorie réaliste, notamment la conception strictement agrégative du passage entre l'individuel et le collectif, donnent aux deux courants contestataires un terrain d'entente.

Le lien se fait d'autant plus facilement que la théorie participative de la démocratie est elle-même issue de deux courants de pensée, le socialisme et l'humanisme civique, dont le second n'est pas étranger au dispositif rawlsien. Chez Carole Pateman comme dans la théorie contemporaine de la démocratie participative, la tension est vive entre les éléments agonistiques (rejet du centralisme de l'Etat bourgeois, importance accordée aux lieux de production, visée émancipatrice) et les éléments analgésiques (attachement au débat rationnel, recherche du consensus, voire du consentement). La jonction qui se fait avec la théorie de la démocratie dérivée en grande partie de l'ouvrage de Rawls, la démocratie délibérative, aide à la mise entre parenthèse des aspects socialistes de la participation politique.

Mais ce rapprochement a une limite : le caractère procédural des théories délibératives, leur insistance sur le moment unique de la délibération, les rend relativement imperméables à la question de la composition du corps délibérant. Alors que la théorie participationniste s'est construite contre la théorie descriptive, dont l'idéal institutionnel est le gouvernement représentatif moderne, la démocratie délibérative n'en fait pas un enjeu majeur – même si la

règle de l'inclusion, dans toute son abstraction, est mise en avant. C'est sur ce point que des théoriciennes féministes, dans les années 90, construisent leur critique de la conception délibérative de la participation politique.

Pour comprendre l'enjeu de cette critique, il convient de présenter son inclusion dans l'histoire du féminisme comme pratique. Tandis que de la théorie de la démocratie participative perd ses aspects agonistiques, la participation politique non-électorale reste dans les années 1970 (et au-delà) ancrée dans une culture du conflit, celle des mouvements sociaux d'émancipation, qui sont nés et se maintiennent par la rupture avec la conception consensualiste de l'intérêt général. Loin de se résorber, cette rupture s'accroît par l'extension de la critique de la domination, au sein des mouvements de protestation, au-delà des questions de classe, pour intégrer entre autre celles de genre et de race. L'intérêt général n'est plus seulement bourgeois : il est genré et ethnocentré ; à l'image des parlements des démocraties représentatives, le peuple cherchant le bien commun par une confrontation rationnelle d'arguments apparaît bien masculin, blanc et bourgeois. Tandis que la participation politique des dominé-e-s emprunte des alors des voies bien plus contestataires.

Pour des raisons tenant en grande partie au mode de fonctionnement du monde universitaire, les conséquences théoriques des contestations féministes et noires des biais du mode de délibération des démocraties représentatives – qui sont celles valorisées par les théories délibératives, de Rawls et Habermas à Dryzek – ne sont tirées de façon audible par des théoricien-ne-s de la démocratie qu'au début années 1990, avec notamment *Justice and the politics of difference* d'Iris Marion Young et *Engendering democracy* d'Anne Phillips. Au cours des années 1990, ces deux auteures posent le problème de la présence de la différence à un consensus délibératif en consolidation. Mais le cadre général dans lequel leurs arguments se situent reste marqué par l'évacuation de la participation agonistique hors des préoccupations de la théorie démocratique : c'est souvent au nom du bien commun qu'elles formulent leurs critiques, et les améliorations qu'elles proposent aux dispositifs de délibération – notamment la représentation de groupe – sont des aménagements des procédures classiques de la démocratie représentative.

Ainsi la combinaison des propositions procédurales de la démocratie délibérative et des visées émancipatrices de la théorie participationniste s'est faite au détriment des possibilités radicales de la démocratie participative. Le paradigme dominant en théorie de la démocratie n'a intégré des propositions de Carole Pateman et des mouvements autogestionnaires des années 1970 que leurs aspects consensuels. Ce constat n'est pas univoquement pessimiste : il indique que si les défenseur-e-s actuel-le-s de la démocratie participative ont effectivement emprunté la voie du *statu quo*, des possibilités de construction d'une théorie radicale de la participation politique existent toujours. Il s'agit, pour les réactiver, de faire un retour critique sur le statut accordé aux théories de la démocratie délibérative dans la définition des critères avec lesquels nous évaluons les dispositifs participatifs. C'est peut-être ainsi que l'on pourra accorder collectivement un peu moins d'attention aux démarches *top down* qui représentent aujourd'hui la quasi-totalité de ce que les chercheur-e-s qualifient de « participatif », et un peu plus aux démarches *bottom up*, dont la grande majorité sont exclues du fait de leur caractère agonistique.